



Bâtiments tertiaires : le projet Demeter recueille les données de consommation énergétique



© [Mike Mareen](#)

Soutenu par l'Agence de la transition écologique (Ademe), le projet de recherche Demeter a pour objectif de proposer des données et des modèles pour la simulation énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires. Ce projet regroupe un consortium d'experts du bâtiment (énergéticiens et spécialistes des analyses de cycle de vie du bâtiment), des *data scientists* et des bureaux d'études techniques. On y retrouve le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), l'Observatoire de l'immobilier durable (OID), Arcora, [Efficacity](#) et Orange Business.

Dans le cadre de ce projet, ces partenaires invitent les propriétaires, gestionnaires et exploitants de bâtiments tertiaires à fournir des données de consommation énergétique (via les compteurs communicants), d'usages détaillés et de caractéristiques matérielles de leurs bâtiments. Une plateforme consacrée à la collecte de ces données vient d'être lancée.

« *Connaître avec précision le profil de consommation des bâtiments tertiaires nécessite d'avoir accès à des données précises sur les différentes caractéristiques impactant cette consommation : caractéristiques physiques, type d'activité hébergée, systèmes énergétiques sur site, taux d'occupation, intensité d'usage...* », expliquent les partenaires dans un communiqué.

Et d'ajouter que Demeter permet d'aller au-delà de l'obligation réglementaire du décret Tertiaire de juillet 2019, en « *fournissant notamment une vue précise du profil de consommation de bâtiments types pour les principales catégories d'activité à l'échelle du bâtiment* ». Les données issues de ces travaux permettront d'aller au-delà des informations de la plateforme numérique Operat, gérée par l'Ademe, sur laquelle les assujettis au décret Tertiaire déclarent leurs consommations énergétiques.

Pour rappel, ce décret impose aux bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² une réduction de leur consommation d'énergie finale de 40 %, 50 % et 60 %, respectivement en 2030, 2040 et 2050, par rapport à une année de référence comprise entre 2010 et 2019.